

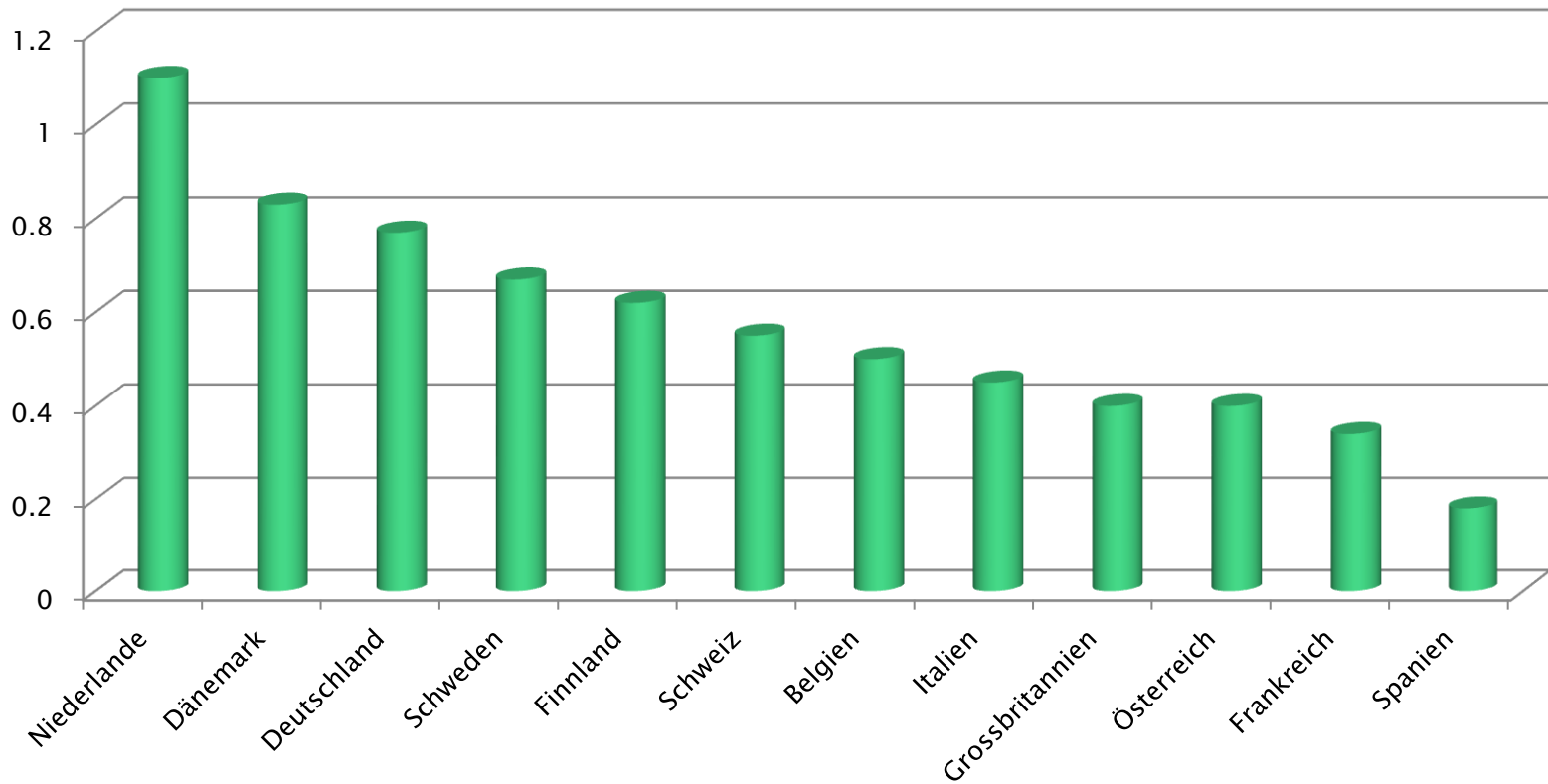
Avec l'initiative-vélo: Augmenter la part modale du vélo

Conférence des villes pour la mobilité – 15.6.2015

Jean-François Steiert
Präsident Pro Velo Schweiz
Nationalrat

La Suisse dans la moyenne internationale

Vélos par habitant



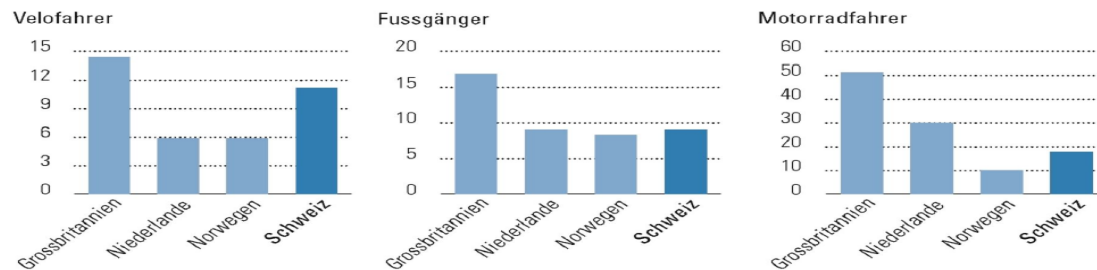
Répartition modale et sécurité

Die Menge der Velos als Faktor

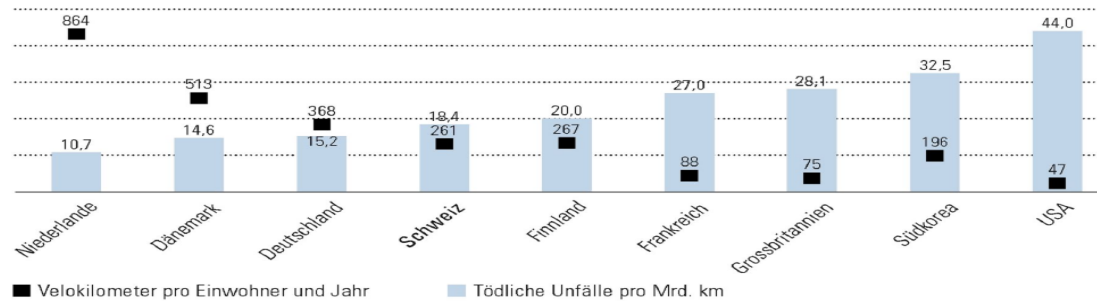
Erkenntnisse der OECD zur Sicherheit der Velofahrer und anderer Verkehrsteilnehmer

Tödliche Unfälle von Verkehrsteilnehmern*

Verhältnis zu Autofahrern in Mrd. Kilometern (= 1)



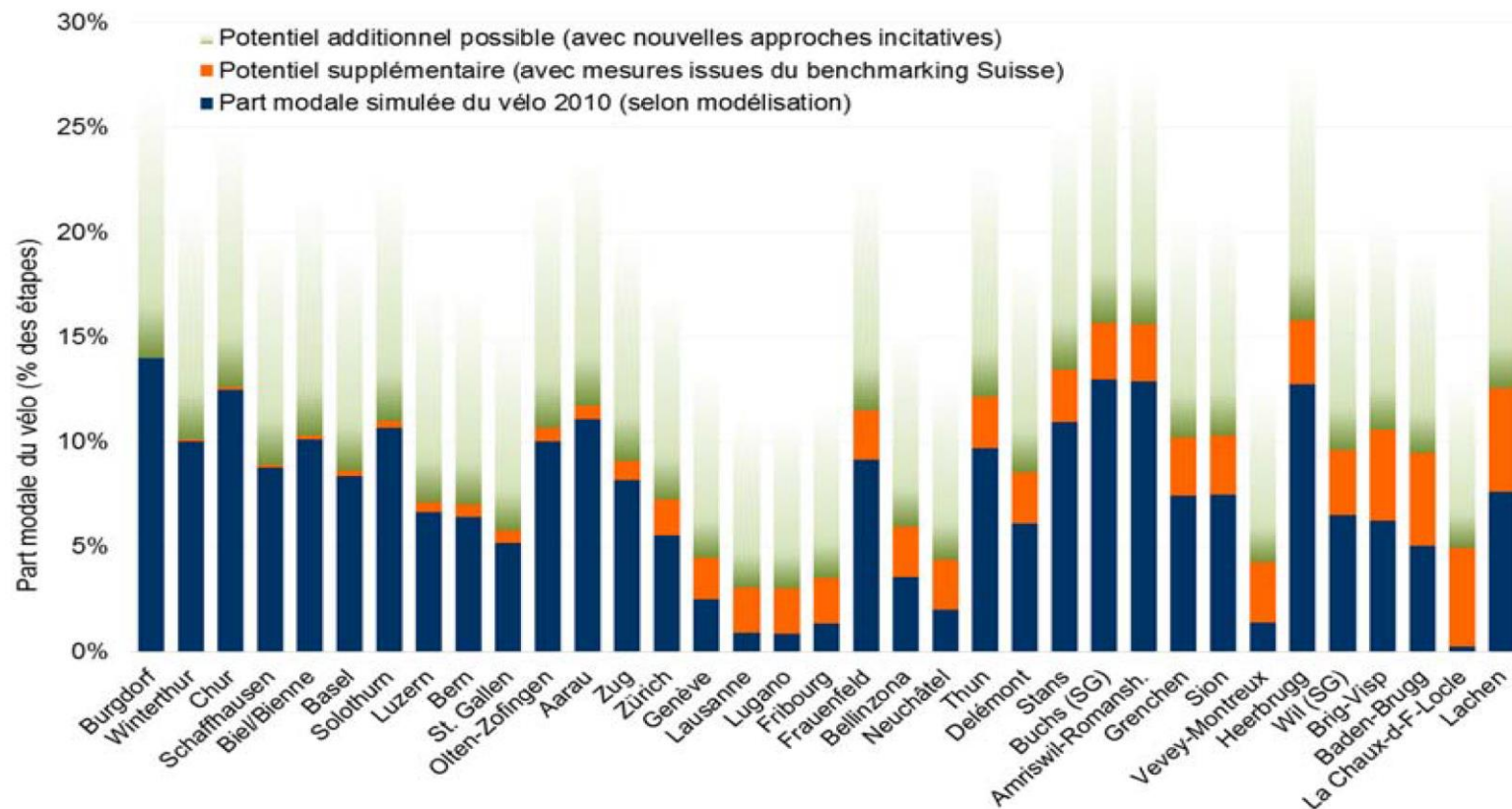
Verhältnis von Velobenützung und tödlichen Unfällen



■ Velokilometer pro Einwohner und Jahr
 * Die Erhebungen fanden zwischen 1998 und 2010 statt.
 QUELLE: OECD

NZZ-INFOGRAFIK/cko.

Potentiel de développement du vélo en Suisse



► Source: OFROU, mai 2015, Déplacements cyclistes dans les agglomérations

Objectifs politiques de l'initiative vélo I

- ▶ Augmentation de la part de cyclistes dans les déplacements quotidiens et les loisirs en Suisse, notamment:
 - au moyen d'incitations au transfert modal par des réseaux cyclables sûrs et attrayants (vitesse, confort, sécurité pour les cycles et les cyclistes, etc.);
 - augmentation de la sécurité objective et de sa perception subjective;
 - améliorations spécifiques à l'intention des jeunes;

Objectifs politiques de l'initiative vélo II

- ▶ Autres objectifs / aspects:
 - la mobilité douce comme part de la politique de santé;
 - investissements dans la mobilité douce comme éléments de saine gestion des finances publiques;
 - encouragement des interactions entre mobilité cyclistes au quotidien et dans les loisirs;
- ▶ Objectif général: renforcement de la perspective cycliste en Suisse par un large soutien au-delà des politiques partisans

Renforcement des bases légales

- ▶ Constitution fédéral: compléter l'article sur les piétons et les randonneurs par des dispositions sur les cyclistes
- ▶ Dans le respect du principe de subsidiarité, soutien financier et encouragement de programmes spécifiques pour la mobilité douce au-delà des programmes d'agglomération – par exemple avec une taxe liée ou l'affectation liée partielle d'une taxe existante
- ▶ Loi sur l'aménagement du territoire: renforcement des principes de prise en considération de la mobilité douce dans l'aménagement de zones habitables, d'activité économique ou de loisirs et de lien avec les transports publics

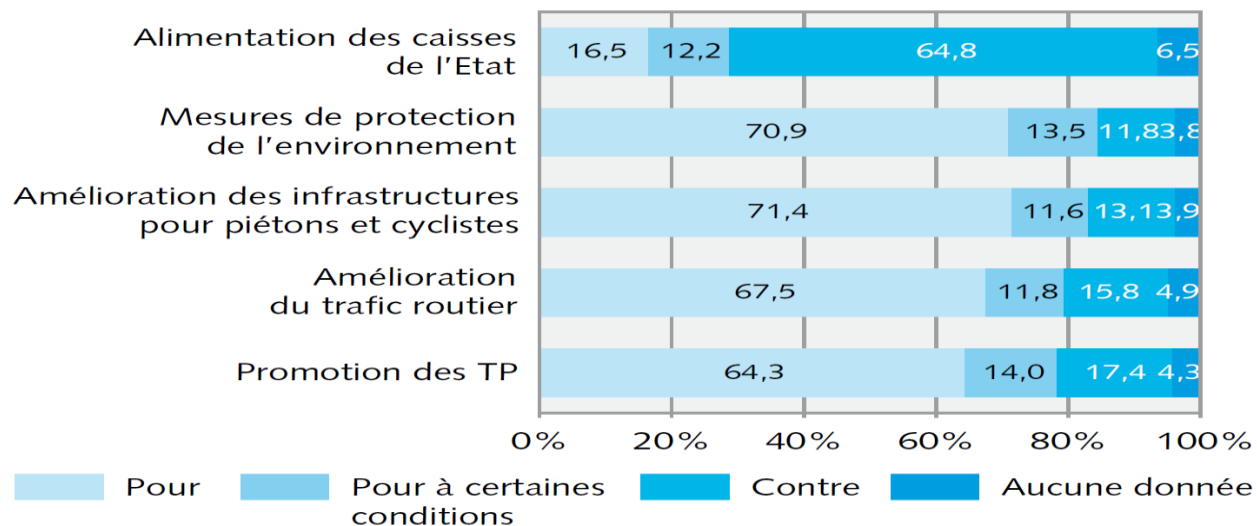
Renforcements au niveau pratique

- ▶ Développement de la systématique des réseaux (y.c. lieux de stationnement / services)
- ▶ Elimination des sources de dangers importants (notamment nœuds d'interconnexion)
- ▶ Réduction des temps d'attente
- ▶ Egalité de traitement dans l'entretien
- ▶ Meilleure interconnexion avec les transports publics
- ▶ Mesures variées telles que des modules de formation idoines pour les spécialistes, l'intégration de compétences dans les plans d'études, etc.

La préférence aux investissements dans la mobilité douce!

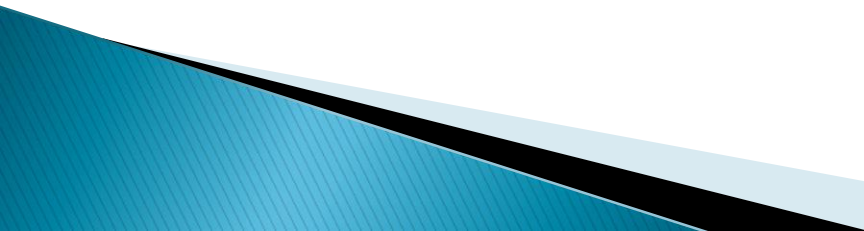
A quoi faut-il utiliser avant tout les recettes provenant du trafic routier?

G 11.2



Base: 3563 personnes cible interrogées sur le module «Avis sur la politique des transports»

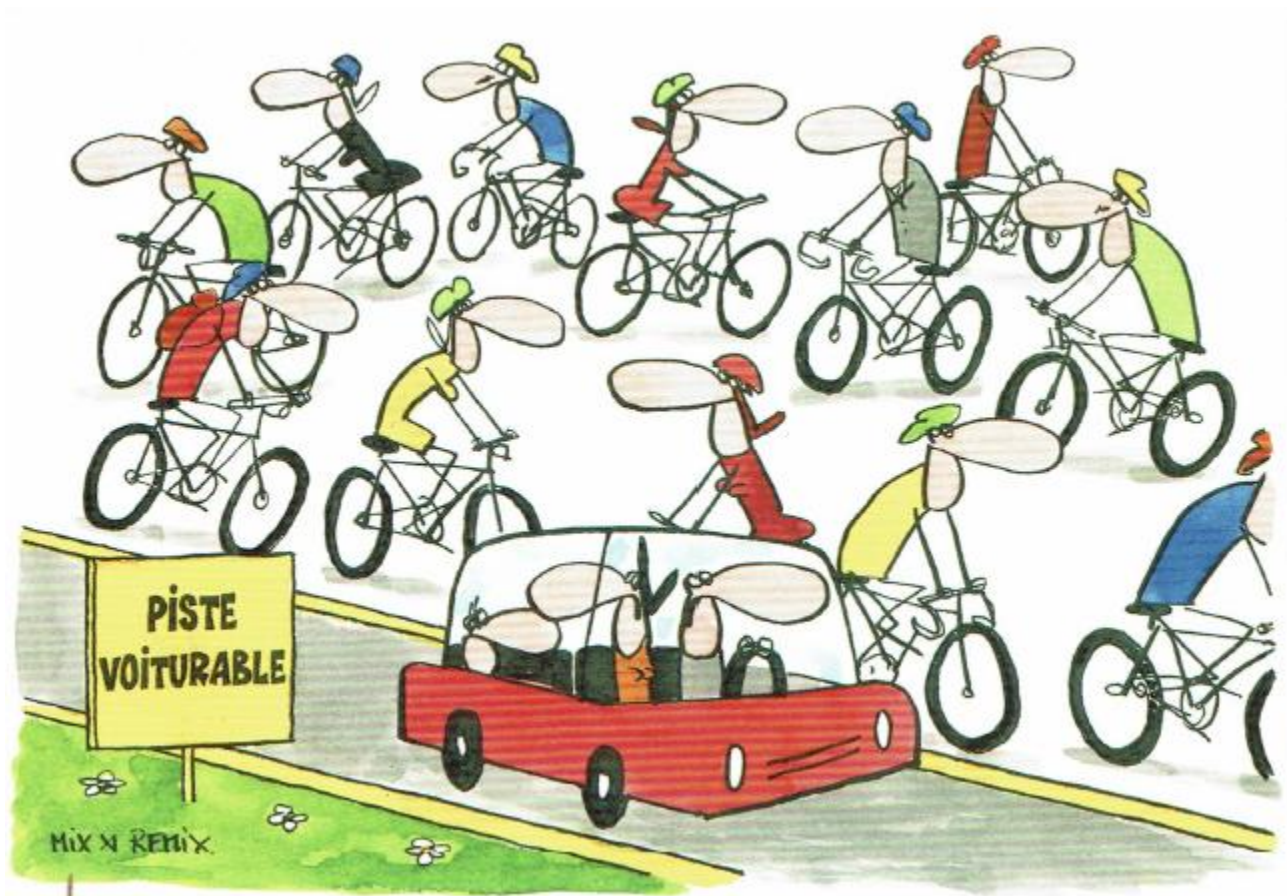
Initiative vélo: le texte de l'initiative

- ▶ Art. 88 Chemins et sentiers pédestres et voies cyclables
 - ▶ 1 La Confédération fixe les principes applicables aux réseaux de chemins et de sentiers pédestres et aux réseaux de voies cyclables destinées aux déplacements quotidiens et aux déplacements de loisirs.
 - ▶ 2 Elle encourage et coordonne, dans le respect des compétences des cantons, les mesures prises par les cantons et par les tiers visant à aménager et entretenir des réseaux sûrs et attrayants et à communiquer sur ceux-ci.
 - ▶ 3 Elle prend ces réseaux en considération dans l'accomplissement de ses tâches. Si elle doit supprimer de ces réseaux des chemins ou sentiers pédestres ou des voies cyclables, elle les remplace.
- 

Un large soutien

- ▶ [Jean-François Steiert](#), conseiller national, Fribourg (PS); [Evi Allemann](#), conseillère nationale, Berne (PS); [Rocco Cattaneo](#), Bironico TI (Président PLR Tessin, ancien cycliste professionnel); [Richard Chassot](#), Estavayer-le-Lac (Fondateur et propriétaire de Chassot Concept – organisation d'événements); [Nicola Colombo](#), Bellinzone (artiste, propriétaire de Nephos Swiss Fog); [Philip Douglas](#), Maschwanden ZH (Fondateur de Velobility et Simpel); [Eric Fassbind](#), Villette VD (Hôtelier); [Roland Fischer](#), conseiller national, Udligenswil LU (PVL); [Olivier Français](#), conseiller national, Lausanne (PLR); [Dr. Franz Gallati](#), Näfels GL (Président de Swiss Cycling); [Yvonne Gilli](#), conseillère nationale, Wil SG (Les Verts); [Thomas Hardegger](#), conseiller national, Rümlang ZH (PS); [Ruth Humbel](#), conseillère nationale, Birmenstorf AG (PDC); [Martin Landolt](#), conseiller national, Näfels GL (PBD); [Christa Markwalder](#), conseillère nationale, Burgdorf BE (PLR); [Dominique Metz](#), Wallisellen ZH (Directeur de Veloplus); [Pete Mijnsen](#), Zürich (Éditeur de Velojournal); [Matthias Probst](#), Zürich (Membre du comité de PRO VELO Canton Zürich, les Verts); [Marco Romano](#), conseiller national, Mendrisio (PDC); [Philipp Schoch](#), Pratteln BL (Les Verts); [Silva Semadeni](#), conseillère nationale, Coire (PS); [Aline Trede](#), conseillère nationale, Berne (Les Verts); [Rolin Wavre](#), Pregny-Chambésy GE (Membre du comité de Pro Velo Genève, PLR); [Ursula Wyss](#), Berne (Municipale de Berne, responsable de la mobilité); [Beat Zemp](#), Frenkendorf BL (Président central des Enseignants Suisse LCH)

La Suisse en 2030?



Merci de votre attention!